

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE ENTREPRISE DANS LE PARC INDUSTRIEL INTEGRE DE DIAMNIADIO Etre une entreprise de droit sénégalais dans le secteur des industries non polluantes, à haute intensité de main d'œuvre, orientées vers l'exportation ou l'import-substitution. Les activités ci-après sont majoritairement admises : le montage et l'emballage, l'agroalimentaire, la confection, les matériaux de construction, les technologies de l'information et de la Critères d'éligibilité communication, l'électricité et l'électronique, la logistique, les services connexes. Réaliser au moins 50% du chiffre d'affaires à l'exportation : Créer, dès la première année d'exercice, au moins 5 emplois directs pour 100 m² de bâtiment industriel occupé; Réaliser un investissement minimum de cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA. Une lettre de demande adressée au Directeur Général de l'APROSI: Un exemplaire des documents de constitution de la société comprenant: *la copie des statuts notariés, *la copie de l'avis d'immatriculation : NINEA, Pièces à fournir *la copie du certificat d'inscription au registre de commerce. La fiche de projet « ZES » renseignée, laissant apparaître les informations suivantes *le montant de l'investissement envisagé, *les modalités de financement. *le nombre d'emplois locaux et étrangers prévus... le business plan du projet,

Révision : 05/08/24 Impression : 5/08/24

Référence : AZES/PRO/P2ID Version : 06



- Le reçu du paiement des frais de traitement de la demande auprès de l'Administrateur de la ZES ou une copie certifiée conforme,
 La déclaration sur l'honneur énonçant, notamment, toutes les informations commerciales suivantes : noms, adresses et nationalités
- La déclaration sur l'honneur énonçant, notamment, toutes les informations commerciales suivantes : noms, adresses et nationalités des propriétaires (actionnaires) numéro de RCCM et NINEA pour les personnes morales et l'engagement à se conformer aux normes applicables dans la zone en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises RSE (notamment environnementales, sanitaires et sécuritaires)
- La notification de réservation délivrée par le Promoteur/Développeur précisant l'emplacement du ou des terrains ou entrepôts concernés,
 - Le plan d'aménagement du site de production incluant :
 - 1. un plan de masse général de l'installation industriel dans lequel doit figurer explicitement la fonction des bâtiments, leurs emprises occupées et les emprises non construites,
 - un bilan détaillé des superficies construites (tableau des surfaces) qui est un tableau synthétique qui fait ressortir pour chaque pièce de chaque bâtiment industriel sa fonction et sa superficie utile.
 - Si l'entreprise bénéfice d'un agrément en cours de validité à un autre régime spécifique, la lettre abrogeant ledit agrément

APROSI, Direction Exploitation

Parc Industriel Intégré de Diamniadio, arrondissement C, rue 31x32 à Diamniadio

Tel: 33 869 97 32 / 77 752 52 84 / 78 434 33 67

Lieu de dépôt

Contacts:

contact@aprosi.sn

abiboulaye.samb@aprosi.sn; samb.abiboulaye@gmail.com;

samba.ndiaye@aprosi.sn; samba91@hotmail.fr

Révision : 05/08/24 Impression : 5/08/24

Référence : AZES/PRO/P2ID Version : 06